



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 19 juillet 2022 par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de la Région wallonne sur un projet d'arrêté ministériel du Gouvernement wallon 'prévoyant certaines dérogations aux conditions relatives aux cultures dérobées pour l'année 2022', portant le numéro 71.976/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 2 septembre 2022, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.